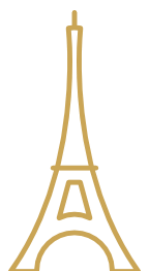


# MasterClass-Achats



## FORMATION LEADERSHIP ACHATS

PARIS

2 et 3 JUILLET

### LES OBJECTIFS

- Déterminer et affirmer son propre style de leadership
- Identifier ses leviers d'influence pour favoriser la coopération

### LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS VUS PENDANT LA FORMATION

- Comment développer une relation de confiance et de coopération ?
- Les différents styles de leader
- Accroître son influence dans la transversalité
- Découvrir son style de communication et d'influence privilégié
- Mieux comprendre les différents styles d'influence

CROP & CO



Éric Leaper

Avec plus de 20 ans d'expérience en management de projets et en achats, il accompagne les organisations publiques et privées et les collaborateurs dans leurs projets de transformation et d'évolution.

Il a développé un savoir-faire et une expérience pour aider les acheteurs à perfectionner leur leadership achats.

La dimension humaine reste toujours au centre de ses interventions, pour que le Faire et le Savoir se rejoignent au bénéfice de l'Individu et de l'organisation

### PRIX

1 290 euros HT pour le deux jours comprenant la documentation et les repas des deux journées

### AVANTAGES

- Un formateur très expérimenté
- Une forte dynamique de groupe
- Un apprentissage des meilleures pratiques
- 1 290 euros HT pour 2 jours de formation : comparez ? 😊

*Crop and co est un organisme de formation achats référencé DataDock*



# Conditions Générales de Vente

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de :

- 5 jours ouvrables avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de la somme de (100% du montant de la prestation) Euros à titre de dédommagement.
- 10 jours ouvrables avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de la somme de (80% du montant de la prestation) Euros à titre de dédommagement.
- 15 jours ouvrables avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de la somme de (50% du montant de la prestation) Euros à titre de dédommagement.

Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

## Inscription

Nom :

Prénom :

Fonction :

Raison Sociale :

Téléphone :

E-mail :

## Facturation

Adresse :

### Contact de facturation

Nom :

Téléphone :

Email :

### Contact du RRH

Nom :

Téléphone :

Email :